

Démarche : Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Organisme : DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La procédure de demande de dérogation pour la capture de spécimens de grenouille rousse consiste à remplir le formulaire ci-après. La notice d'information le concernant est disponible sur le site de la DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ranaculture-bourgogne-franche-comte-dossiers-de-a9182.html>

En commençant cette demande, le demandeur autorise l'administration à le contacter afin de l'aider à finaliser son dossier.

Il complète ce formulaire avec les données relatives à un seul plan d'eau ou groupe de plans d'eau (plans d'eau sur la même parcelle ou sur des parcelles contigües).

Dans le cas où la demande concerne plus d'un groupe de plans d'eau, pour chaque groupe de plans d'eau supplémentaire, le demandeur remplit une nouvelle demande.

Le délai d'instruction est de 4 mois à compter de l'accusé de réception délivré par l'administration. Au delà l'absence de réponse vaut décision de rejet.

Ce dossier doit être transmis avant le **15 novembre 2025**.

Au-delà de cette date, les demandes pour la saison 2026 ne seront pas examinées.

nota : pour les demandes de capture hors plan d'eau, merci de vous adresser à la DREAL Bourgogne Franche Comté (grenouilles.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr).

Notice d'aide au remplissage

Consultez ce document pour vous aider à compléter la demande au fur et à mesure.

Nature de la demande

Vocation de la demande

RAPPEL : les demandes à vocation non-commerciale ne peuvent excéder 1500 spécimens capturés.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Commerciale

☐ Non-commerciale

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ - première demande

☐ - renouvellement à l'identique

☐ - renouvellement avec modification

Année de campagne du précédent arrêté préfectoral

à renseigner en cas de renouvellement

Numéro du précédent arrêté préfectoral

à renseigner en cas de renouvellement

Numéro de votre précédent dossier Démarches-Simplifiées

à renseigner obligatoirement en cas de renouvellement (vous pouvez retrouver ce numéro dans l'article 6 de votre arrêté préfectoral précédent).

Demandeur

Le demandeur est une personne morale (entreprise)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SIRET du demandeur

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Raison sociale du demandeur

pour une personne morale

Groupement de personnes

Plusieurs personnes sont susceptibles de participer au prélèvement dans le cadre de cette demande (famille, conjoint, association, société...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro Répertoire national des associations (RNA)

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Nom du demandeur

Nom du demandeur pour une personne physique, ou du représentant légal pour une personne morale, ou du représentant du groupe de personnes.

Prénom du demandeur

Prénom du demandeur pour une personne physique, ou du représentant légal pour une personne morale, ou du représentant du groupe de personnes.

Date de naissance du demandeur

Date de naissance du demandeur pour une personne physique

Adresse du demandeur

Adresse du demandeur pour une personne physique, adresse du siège pour une personne morale

Téléphone du demandeur

Participants

Liste des personnes susceptibles de participer à la campagne de prélèvement (Prénom / Nom)

ATTENTION : si aucun participant n'est déclaré, son nom n'apparaîtra pas sur l'arrêté préfectoral. Aucune autre personne que le bénéficiaire de l'AP ne sera donc autorisée à participer à la saison de capture sous peine de sanctions

Zone de prélèvement des grenouilles

Que faire si vous avez plus d'une zone de prélèvement

zone de prélèvement :

Les plans d'eau sur une ou plusieurs parcelles cadastrales ou sur des parcelles contiguës sont considérés comme une même zone de prélèvement (consulter la notice d'aide au remplissage).

Le demandeur complète ce formulaire avec les données relatives à une zone de prélèvement.

Pour chaque zone de prélèvement supplémentaire, le demandeur remplit une nouvelle demande.

Nombre de plan (s) d'eau de la zone

Nombre de plan (s) d'eau sur une même parcelle cadastrale ou sur des parcelles adjacentes qui constituent la zone de prélèvement où sera pratiquée la capture de grenouilles rousses.

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Le propriétaire de la zone de prélèvement est le demandeur

Le demandeur est le propriétaire du ou des plans d'eau présents sur la zone de prélèvement

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le propriétaire est une personne morale

Le propriétaire du ou des plans d'eau est une personne morale ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SIRET du propriétaire

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Raison sociale du propriétaire

Pour une personne morale

Nom du propriétaire

Nom du propriétaire du ou des plans d'eau de la zone de prélèvement pour une personne physique ou du représentant légal pour une personne morale

Prénom du propriétaire

Prénom du propriétaire du ou des plans d'eau de la zone de prélèvement pour une personne physique ou du représentant légal pour une personne morale

Commune de la zone de prélèvement

Commune où sont situés le ou les plans d'eau de la zone de prélèvement

Références cadastrales de la zone de prélèvement

Les références cadastrales des parcelles concernées par la zone de prélèvement.

Elles peuvent être récupérées sur :

<http://cadastre.gouv.fr>

Indiquez les références cadastrales sous la forme :

Section Parcelle

Si plusieurs parcelles sont concernées, séparez les avec des tirets

Exemple : A 152 - AB 130

Outil cartographique

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026
- sélectionnez le site de pêche en tapant l'adresse dans la fenêtre de recherche,

- avec l'outil "Ajouter un point", en haut à gauche du cadre, sélectionnez chaque plan d'eau en un clic,
- utilisez l'outil flèche pour sélectionner la ou les parcelles cadastrales,
- vérifier en dessous de la carte, la cohérence des numéros des parcelles cadastrales ; elles apparaissent automatiquement.

(Consulter la notice d'aide au remplissage)

Cartographie



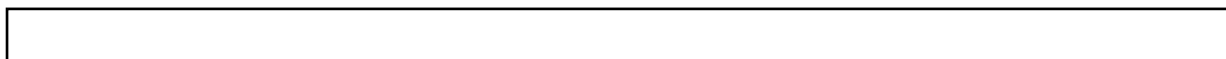
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte de localisation de la zone de prélèvement

Le demandeur peut joindre une carte de localisation de la zone de prélèvement au format image (.jpg, .png), au format .pdf ou un dossier compressé au format .zip

Surface en m²

Surface du ou des plans d'eau de la zone de prélèvement s'il y a plusieurs plans d'eau dans la zone, indiquez la somme des surfaces



Pisciculture

Certains plans d'eau en eau libre peuvent avoir un statut de pisciculture ou assimilé : fondés sur titre comportant le droit d'intercepter la libre circulation du poisson, ou constitués avant le 15 avril 1829 en vue de la pisciculture, ou résultant d'une autorisation de l'administration. Depuis le 1er janvier 1992 seuls peuvent bénéficier des Dispositions de l'article L.431-7, les titulaires qui en font la déclaration auprès de l'autorité administrative (article L.431-8 du Code de l'environnement)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Plan d'eau en eaux closes ou en eau libre

le demandeur qualifie lui-même son plan d'eau selon la circulaire du 29/01/2008 relative à la définition des eaux closes : https://aida.ineris.fr/consultation_document/7219

Nota : En eau libre, la capture n'est pas autorisée, sauf en pisciculture

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

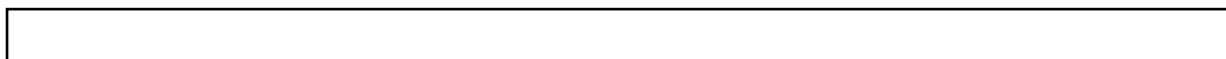
☐ eau close

☐ eau libre

Prélèvement souhaité

Effectif du prélèvement souhaité

Effectif de grenouilles rousses demandé par an pour la zone de prélèvement



Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Installations de stockage

Stockage des grenouilles à l'adresse du demandeur

Les grenouilles rousses prélevées sont-elles stockées au domicile du demandeur ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

personne morale : stockage

Le stockage est réalisé dans les locaux d'une personne morale

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SIRET pour le stockage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Raison Sociale pour le stockage

Pour une personne morale

Nom pour le stockage

Nom de la personne en charge du stockage pour une personne physique, ou du représentant légal pour une personne morale

Prénom pour le stockage

Prénom de la personne en charge du stockage pour une personne physique, ou du représentant légal pour une personne morale

Adresse pour le stockage

Adresse de la personne en charge du stockage pour une personne physique, ou du siège pour une personne morale

Complément d'information pour le stockage

exemple :

local à côté du plan d'eau

Installation d'abattage

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Abattage des grenouilles à l'adresse du demandeur

Si les grenouilles sont vendues préparées, sont-elles abattues à l'adresse du demandeur ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Personne morale pour l'abattage

L'abattage est réalisé dans les locaux d'une personne morale

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SIRET pour l'abattage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Raison sociale pour l'abattage

Pour une personne morale

Nom pour l'abattage

Nom de la personne en charge de la préparation des grenouilles pour une personne physique, ou du représentant légal pour une personne morale

Prénom pour l'abattage

Prénom de la personne en charge de la préparation des grenouilles pour une personne physique ou du représentant légal pour une personne morale

Adresse pour l'abattage

Adresse de la personne en charge de la préparation des grenouilles pour une personne physique ou du siège pour une personne morale

complément d'information pour l'abattage

ex : local à côté du plan d'eau

Historique de prélèvement

Historique

Registres de pêche sur les 3 dernières années .

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026.
En cas d'absence de pêche sur une ou plusieurs campagnes ou de première demande (si historique non connu), indiquer 0.

Année 2025

Nombre de grenouilles capturées (campagne 2025)

Nombre de grenouilles relâchées (campagne 2025)

Nombre de grenouilles utilisées de façon non commerciale (campagne 2025)

Nombre de grenouilles mortes (ni vendues ni relâchées) (campagne 2025)

Nombre de grenouilles commercialisées (campagne 2025)

Année 2024

Nombre de grenouilles capturées (campagne 2024)

Nombre de grenouilles relâchées (campagne 2024)

Nombre de grenouilles utilisées de façon non commerciale (campagne 2024)

Nombre de grenouilles mortes (ni vendues ni relâchées) (campagne 2024)

Nombre de grenouilles commercialisées (campagne 2024)

Année 2023

Nombre de grenouilles capturées (campagne 2023)

Nombre de grenouilles relâchées (campagne 2023)

Nombre de grenouilles utilisées de façon non commerciale (campagne 2023)

Nombre de grenouilles mortes (ni vendues ni relâchées) (campagne 2023)

Nombre de grenouilles commercialisées (campagne 2023)

Environnement de la zone de prélèvement

Habitats présents à proximité du site de pêche

Sélectionner le ou les milieux qui entourent le site de prélèvement (plusieurs choix possibles).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ - forêt de feuillus,
- ☐ - forêt de résineux,
- ☐ - zone humide (terrain pouvant être gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire),
- ☐ - cours d'eau,
- ☐ - prairies,
- ☐ - cultures.

Présence d'une route passante à proximité

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Présence de poissons

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Présence d'amphibiens autres que la grenouille rousse

plusieurs réponses possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Aucune espèce connue par le demandeur
- ☐ Crapaud ou grenouille indéterminé
- ☐ Crapaud commun
- ☐ Grenouille verte
- ☐ Grenouille agile
- ☐ Triton indéterminé
- ☐ Triton alpestre
- ☐ Triton palmé
- ☐ Triton ponctué
- ☐ Triton crêté
- ☐ Autre

Si autre, précisez

Nature des berges

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

Nature des berges du ou des plans d'eau de la zone de prélèvement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Berges naturelles

☐ Berges artificielles (type béton, plastique, etc.)

pen

la nature et la pente des berges permettent aux grenouilles un accès facile au milieu terrestre

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Mode de capture

plusieurs réponses possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Nasse

☐ Filet type Verveux

☐ autre

Si autre précisez

Elevage des têtards et des petites grenouilles

Localisation de l'élevage des têtards et petites grenouilles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ pas d'élevage

☐ bacs hors-sol au domicile du demandeur

☐ bacs hors-sol sur le plan d'eau de capture

☐ plan d'eau de capture

☐ autre plan d'eau

Commune plan d'eau d'élevage

Compléter si le plan d'eau pour l'élevage est différent du plan d'eau de capture.

Référence cadastrale plan d'eau d'élevage

Les références cadastrales des parcelles concernées peuvent être récupérées sur :
<http://cadastre.gouv.fr>

indiquez les références cadastrales sous la forme :

Section Parcelle

si plusieurs parcelles sont concernées, séparez-les avec des tirets

Exemple : A 152 - AB 130

Le plan d'eau pour l'élevage est une pisciculture

Cochez la mention applicable

☐

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026

☐ Non

Plan d'eau pour l'élevage en eaux closes ou en eau libre

le demandeur qualifie lui-même son plan d'eau selon la circulaire du 29/01/2008 relative à la définition des eaux closes : https://aida.ineris.fr/consultation_document/7219

Nota : En eau libre la capture n'est pas autorisée, sauf en pisciculture

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Eau close

☐ Eau libre

Précisions

Nourrissage des têtards

Le nourrissage est déconseillé (perturbation de l'équilibre écologique naturel, pollution...). Le nourrissage par des farines animales est interdit.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui précisez avec quels aliments et quelle quantité

Dispositif de protection contre les prédateurs

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui précisez les mesures

Installations de pontes

plusieurs réponses possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Pas d'installation (uniquement pour les demandes à vocation non-commerciale)

☐ Bacs laissés dans le plan d'eau

☐ Bacs hors sol type abreuvoir pour bétail

☐ Bacs type vivier

☐ Autre type de bacs

Si autre précisez

Bassins de stockage des grenouilles vivantes nécessaires à l'inventaire de la population dans le cas d'une première demande

Bassins de stockage des grenouilles vivantes nécessaires à l'inventaire de la population

Demande de dérogation à la protection des espèces : RANACULTURE - campagne 2026 dans le cas d'une première demande

Dans le cadre d'une première demande l'Administration pourra requérir un inventaire des populations de grenouilles rousses et, le cas échéant, des autres espèces protégées présentes.

Informations complémentaires

Remarques

Indiquer ici tout complément d'information que le demandeur souhaite porter à l'attention de l'administration.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce complémentaire

Joindre ici tous documents que le demandeur souhaite porter à la connaissance de l'administration.

Engagement

Engagement

J'atteste sur l'honneur

- avoir pris connaissance des conditions de dérogation indiquées dans la demande et la notice d'information,
- l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et les pièces jointes,
- détenir les droits d'engager la structure que je représente le cas échéant,
- détenir les droits réels et personnels des plans d'eau sur lesquels des prélèvements peuvent être mis en œuvre pendant la durée de validité de la dérogation,
- avoir pris connaissance des conditions relatives au traitement de mes données (RGPD : https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202208_rgpd_ranaculture_cle0d5189.pdf)

Je m'engage, sous réserve de l'autorisation de dérogation :

- à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral qui me sera délivré le cas échéant,
- à respecter et à faire respecter les conditions de l'arrêté préfectoral par les participants ; en cas de non-respect de l'arrêté par un intervenant, ma dérogation pourra être suspendue,
- à détenir les autorisations nécessaires relatives à la loi sur l'eau concernant les plans d'eau dont je suis propriétaire. A défaut je procéderai aux régularisations nécessaires auprès de la direction départementale des territoires du département concerné,
- à informer la DREAL Bourgogne-Franche-Comté de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou des engagements pris,
- à conserver tout document permettant de vérifier les renseignements et le respect des engagements et conditions de dérogation de capture (registre de prélèvements, actes de propriété, accord du propriétaire, factures le cas échéant).

Je m'engage à m'assurer de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée, notamment

- celles relatives à la loi sur l'eau en particulier sur la légalité des plans d'eau,
- celles relative à la loi pêche (eaux closes/eaux libres),
- celles relatives à la fiscalité,
- celles relatives à la réglementation sanitaire,
- celles relatives à la sécurité des personnes et des biens.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non